

Doctrine

La défense NRBC : de nouveaux enjeux pour l'Armée de terre ?

par le chef de bataillon GOMBEAUD,
CDES/CREDAT/B8

DANS LE CONTEXTE ACTUEL DES ENGAGEMENTS DE NOS FORCES, CERTAINES MENACES PRÉALABLEMENT BIEN IDENTIFIÉES SE SONT ESTOMPÉES, ALORS QUE D'AUTRES, PLUS DIFFUSES, SONT APPARUES, COMPLÉTÉES PAR L'ÉMERGENCE DE RISQUES NOUVEAUX.

CECI SE VÉRIFIE PARTICULIÈREMENT DANS LE DOMAINE DU DANGER NUCLÉAIRE, RADIOLOGIQUE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE (NRBC).

LES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS MONTRENT QUE LA MENACE, LOIN D'AVOIR DISPARU, EST DEVENUE PROTÉIFORME. PAR AILLEURS, LES FORCES ENGAGÉES DANS CE NOUVEAU CONTEXTE, MAIS AUSSI LA POPULATION FRANÇAISE, SONT CONFRONTÉES À DE NOUVEAUX RISQUES. C'EST POURQUOI L'ARMÉE DE TERRE DOIT ADAPTER SA DOCTRINE AUX NOUVELLES EXIGENCES DE LA DÉFENSE NRBC.

LA MENACE N'A PAS DIMINUÉ : ELLE A ÉVOLUÉ

Dans le passé, les concepts de défense NBC des forces prévoyaient que, dans toute guerre avec un ou plusieurs pays de l'OTAN, l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie utiliseraient des armes NBC. Aujourd'hui, la menace est beaucoup plus diffuse, et probablement plus réelle.

*

Bien que l'éclatement de l'Union soviétique ait fortement réduit la menace d'anéantissement nucléaire, le Livre blanc sur la défense nationale tient compte des défis que posent les armes NBC pour la sécurité après la guerre froide. Dans les années 1990, la prolifération des armes de destruction massive dans les régions de conflit potentiel est reconnue comme une menace importante. On considère que, si un pays acquiert des

armements perfectionnés à l'étranger ou en fabrique, l'apparition de ces armes dans des régions souvent instables constitue une menace pour les pays voisins. De plus, elle annule les initiatives de contrôle des armements et complique la planification et les opérations militaires. Le " groupe défense de haut niveau sur la prolifération " de l'OTAN en conclut que la probabilité de l'utilisation d'armes NBC (particulièrement d'armes chimiques et biologiques) augmentera au fur et à mesure que les armements et les technologies de leurs systèmes d'utilisation se multiplieront.

L'importance des changements survenus dans le domaine de la sécurité au cours des années 1990, et particulièrement la prolifération, devient évidente à la lumière des expériences vécues dans le cadre des opérations de paix et les conflits régionaux. Il est patent que les nations "proliférantes" peuvent rompre l'équilibre régional avec des armes NBC qui sont beaucoup moins coûteuses que les imposantes forces permanentes ou les armes de haute technologie. Nos forces armées sont de plus en plus susceptibles de participer à des missions dans ces régions à risque. Le personnel et l'équipement des forces armées sont tout autant susceptibles d'être exposés aux armes NBC ou à leurs effets que dans le passé. Avec la menace croissante provenant de régimes hors-la-loi ou de terroristes, l'utilisation de ces armes n'est plus directement liée à un conflit et précédée d'une période de guerre conventionnelle. Des ennemis potentiels peuvent brandir l'arme de la menace NBC pour tenir en respect les Nations Unies et chercher ainsi à paralyser les mécanismes nationaux de prise de décisions.

Aujourd'hui, pour certains États tels que les Etats-Unis par exemple, la question qui se pose n'est plus de savoir si l'arme NBC sera utilisée, mais quand elle le sera. La menace traditionnelle que constitue chaque catégorie d'armes NBC évolue et il faut en tenir compte dans la préparation d'un potentiel de défense NBC.

*

* *

Doctrine

LES RISQUES ÉMERGENTS CONCERNENT AUTANT LA POPULATION QUE LES FORCES ARMÉES

Parallèlement à l'évolution de la menace, les risques NRBC et surtout leur prise en compte ont subi une progression sensible dans la même période. Souvent liés à la désagrégation du bloc soviétique, constitués notamment par la présence d'installations industrielles, capables de générer des dangers d'origine nucléaire, radiologique, biologique ou chimique, ils concernent de plus en plus concrètement les populations.

Les risques industriels

Nos forces interviendront de plus en plus souvent dans les zones urbaines, donc au milieu des populations. Ces localités pourront se trouver dans des régions aux installations industrielles vétustes ne répondant pas aux normes occidentales en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Cette situation représente un risque nouveau auquel les forces doivent faire face, pour leur propre protection tout d'abord, et pour celle des populations au sein desquelles elles évoluent. Nombreux sont les sites où des toxiques industriels chimiques de tout type sont stockés en grande quantité, à proximité des villes, peu protégés et susceptibles par conséquent d'être à l'origine de catastrophes, consécutives à des actes de terrorisme, ou accidentelles suite à des défaillances de sécurité, de manipulation ou de stockage. Comme le montrent des événements récents (usine AZF de TOULOUSE), le territoire national n'est pas, lui non plus, à l'abri de tels dangers.

A ce titre, les risques à prendre en compte au titre du ROTA sous le vocable OTAN "NBC-ROTA" (*release other than attacks*), ou NRBC sont, entre autres, ceux inhérents :

- aux installations industrielles nucléaires (INB, en France), avec des effets potentiels dus au rayonnement (irradiation) et aux particules radioactives (contamination),
- aux installations industrielles chimiques, avec des effets potentiels dus aux propriétés des agents chimiques (explosivité, inflammabilité, toxicité et corrosivité),
- aux diverses sources radioactives clairement identifiées (comme celles des installations médicales pour les radiothérapies ou celles à l'Américium des paratonnerres) ou non (comme celles des contrôles métallurgiques),
- aux laboratoires pharmaceutiques et biologiques,
- à certaines munitions du champ de bataille (par exemple, celles à l'uranium appauvri),
- au transport des matières dangereuses.

Les risques industriels NRBC sont inhérents à l'existence d'installations industrielles en zone d'action et ou d'intérêt, quel que soit le mode opératoire.

Le risque lié aux toxiques industriels d'origine radiologique, chimique ou biologique (TIRCB)

Si des TIRCB sont libérés dans une zone d'opérations, les dommages occasionnés peuvent être considérables. Ce genre de menace ROTA, probable à court terme pour des opérations de tous types, se présente ainsi sous différentes formes.

- Des rayonnements de niveau relativement faible provenant de sources de rayonnement civiles défectueuses ou d'un acte de malveillance. Les forces armées pourraient également être confrontées à des rayonnements de niveau presque égal à ceux d'armes suite à une rupture d'enceinte de réacteur nucléaire. C'est pour tenir compte de ce danger que le sigle NBC s'est enrichi d'une nouvelle lettre, " R ".
- Des agents chimiques industriels toxiques dont une importante quantité est utilisée à travers le monde. Ces matières comprennent notamment des substances très toxiques qu'utilisent diverses industries dans la fabrication de pesticides, d'insecticides et d'herbicides. L'équipement défensif qui a été conçu afin de détecter les agents de guerre chimique et d'assurer la protection contre ces agents ne correspond pas à cette nouvelle menace. Cela nécessite de nouveaux matériels de détection et de protection.
- Des souches extrêmement contaminantes dont disposent, à des fins de recherche, quelques laboratoires biologiques et pharmaceutiques. Bien que très rigoureusement contrôlées et surveillées, ces emprises représentent un risque comparable à celui des matières radiologiques, notamment en cas de rupture du confinement liée à un acte de malveillance ou de négligence (cf. anthrax aux Etats-Unis).

FACE À CES MENACES ET AUX RISQUES DE DÉSORGANISATION MASSIVE QU'ELLES PEUVENT PROVOQUER, LES CONCEPTS DOIVENT ÊTRE RÉVISÉS ET LES MOYENS ADAPTÉS

L'un des risques majeurs encourus, tant par les forces armées en opérations que par la population, est la désorganisation engendrée par un accident, une frappe, voire une menace avérée, de nature NRBC.

La prévention et la gestion de ces incidents font l'objet de réflexions au sein de l'Armée de terre.

Doctrines

L'hygiène et la sécurité en opérations (HSO)

Le stationnement de nos troupes dans les zones décrites précédemment les soumet à un environnement pollué nécessitant un suivi régulier des conditions de vie.

L'hygiène et la sécurité en opérations (HSO) imposent d'effectuer des prélèvements périodiques sur des agents susceptibles de porter atteinte à la santé des forces déployées, afin de s'assurer que les seuils critiques ne sont pas dépassés.

Ces procédures et procédés se rapprochent des compétences des équipes de reconnaissance et d'évaluation (ERE), instruites pour effectuer des prélèvements et qui, moyennant une formation et un équipement spécifiques, sont aptes à contribuer à la HSO.

Renforcement des services publics

Les événements du 11 septembre ont fait prendre conscience que le danger biologique, considéré jusqu'alors comme peu probable, doit être dorénavant pris très au sérieux.

La prise en compte de la menace terroriste biologique oblige à repenser le cadre des interventions du GDNBC. Jusque-là orienté exclusivement vers les opérations extérieures, il faut lui donner une dimension nouvelle, tournée vers le territoire national en cas de crise grave, dans des missions de renforcement des services publics, soit en intervention, soit en assistance aux populations.

Ceci se traduit par :

- des équipements nouveaux,
- des formations particulières pour le personnel de défense NRBC,
- une limitation obligatoire des capacités d'intervention en raison du faible nombre de personnel disponible dans cette filière.

L'engagement de moyens de la défense NBC dans des missions d'aide aux populations sur le territoire national s'inscrit dans le cadre de plans interministériels très précis. En la matière, les maîtres mots restent la complémentarité et le respect des compétences de tous les acteurs civilo-militaires : pompiers, unités de la sécurité civile, spécialistes du GDNBC.

Mise en commun des moyens

Les moyens militaires NRBC sont aujourd'hui peu nombreux ; s'ils suffisent à protéger les forces actuellement projetées, ils ne permettent pas de répondre à l'ensemble des scénarios envisageables. La mise en commun des savoir-faire semble incontournable. Les procédures sont aujourd'hui communes à toutes les armées françaises et européennes, grâce à la

ratification de l'ATP 45-B (procédure de l'OTAN en matière NRBC). Par ailleurs, les procédures et moyens des unités militaires et de sécurité civile s'uniformisent, notamment pour faire face au risque technologique. Le mouvement ainsi amorcé sera poursuivi, en France avec l'interarmisation de la doctrine et des moyens en dotation ; en Europe, avec la création d'une capacité européenne (ECAP - *European capability*), mais aussi grâce aux groupes de travail de l'OTAN et de FINABEL.

Au temps de la " guerre froide ", dominée par la préparation à la confrontation Est-Ouest, la défense NBC était organisée pour l'appui direct des formations, pour faire face à l'emploi massif des armes " spéciales ", notamment nucléaires et chimiques. Aujourd'hui, il n'en est plus de même et le contexte des dangers NRBC s'est sensiblement modifié.

Ces évolutions majeures des données politiques et militaires imposent donc tout naturellement à l'actuelle défense NBC d'adapter ses modes d'action :

- à des opérations engagées dans un contexte de maîtrise de la violence,
- à la présence quasi certaines des populations civiles,
- au cadre interarmes, interarmées et, le plus souvent, multinational de ces engagements.

L'adaptation des mentalités, accompagnée de celle des matériels, contraint les armées à réviser leur *modus operandi*. La mise en commun des savoir-faire, des procédures et de la conception des matériels est le gage de l'efficacité de l'ensemble des moyens dédiés à cette mission de sauvegarde. Une réflexion s'est amorcée après le 11 septembre dans l'urgence ; elle doit être poursuivie, afin que des solutions soient appliquées avant la concrétisation de ces menaces ■

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- AJP 3.8 : Doctrine pour la défense NBC des forces de l'OTAN.
- AGESTER 101.3 : Manuel d'emploi des formations de l'AGESTER (partie NBC).
- DNBC 100 : Concept d'emploi de la DNBC en opérations.
- Conclusions du groupe de travail sur la réorganisation de la DNBC.